

**Réseau francophone de droit international**  
**RFDI – Concours de procès-simulé Charles-Rousseau**  
**Édition 2011**

**Sujet : « Solidarité et coopération »**

Bonjour à tous et à toutes,

Pour cette nouvelle édition 2011, le Conseil d'administration du RFDI souhaiterait poursuivre et tenter d'améliorer la coopération et la solidarité entre les équipes du Concours Rousseau.

Il ressort en effet des éditions précédentes, qu'un certain nombre d'équipes, qui participent pour la première fois au concours ou qui n'ont pas les ressources informatiques ou bibliothécaires suffisantes, ou encore qui ne disposent pas d'informations sur le déroulement des différentes preuves, sont chaque année confrontées à d'importantes difficultés pour répondre aux exigences académiques du concours.

Il en résulte des disparités que le Conseil d'administration souhaiterait, dans la mesure du possible, corriger. Les membres du conseil estiment en particulier que certaines de ces difficultés pourraient être plus facilement dépassées par l'association entre une équipe d'une université ayant l'expérience du concours et une autre équipe souhaitant bénéficier de cette expérience.

Il ne s'agit en aucun cas de se substituer au coach, mais plutôt d'échanger sur le sujet et de répondre à certaines questions sur la forme (nécessité d'une bibliographie, d'une table des matières, de rappeler l'importance des titres et des parties...), sur la pratique du concours (exigences formelles du concours, déroulement des joutes, organisation des épreuves...) et dans la mesure du possible de communiquer certains documents indispensables à la rédaction du mémoire.

Toute initiative en ce sens est encouragée et il est bien entendu que l'échange d'information peut/doit se faire dans les deux sens, mais dans l'urgence et dans un premier temps, l'association entre deux équipes pourrait minimalement consister à faire parvenir, par voie postale ou internet – selon les besoins, les documents listés en annexe.

Cette liste de documents n'est fournie qu'à titre indicatif. Il n'est nullement imposé de les citer ou d'y faire référence et encore moins de s'y limiter. Mais ces textes, qui sont relativement faciles d'accès dans les universités habituées au concours, constituent une base de documentation que nous estimons utile pour la compréhension des enjeux et la rédaction du mémoire.

Nous avons bien conscience des délais très courts pour mettre en place une telle solidarité et que cela peut constituer une nouvelle charge de travail, alors que vous entrez au cœur de la rédaction des mémoires.

Nous précisons donc qu'il n'y a **aucune obligation** mais nous estimons que cette initiative, encore limitée, permettrait de renforcer les liens entre les équipes et les participant-es, d'approfondir l'étude et la recherche francophone en droit international par l'échange d'informations, et contribuerait à réduire un certain nombre d'inégalités entre les équipes.

Les équipes intéressées à participer à une telle association, peuvent faire part de leur intérêt en communiquant à l'adresse suivante : [gallie.martin@uqam.ca](mailto:gallie.martin@uqam.ca)

En vous remerciant par avance pour votre réponse (rapide), nous vous souhaitons dans tous les cas bon courage pour la rédaction des mémoires.

Le comité d'aide logistique et financière  
du RFDI

**AFFAIRE RELATIVE A LA REPRESSION PENALE DE FAITS  
IMPUTES AU MOUVEMENT AL DARIBAH**

**(Westmanie c. Estrie)**

**Repères bibliographiques – Concours Rousseau 2010-2011**

**Doctrine et autres documents**

BASSIOUINI, C. & WISE, E.M., *Aut Dedere aut Judicare : The Duty to Extradite or Prosecute in International Law*, Dordrecht, Martinus Nijhoff Publishers, 1995.

BRENT, W., « De-Jeopardizing Justice : Domestic Prosecutions for International Crimes and the Need for Transnational Convergence », *Denver Journal of International Law and Policy*, 2002, vol.31, Issue 2, pp.265-296.

BRODY, R., « Prosecution of Hissene Habre – An African Pinochet », *New England Law Review*, Whinter 2001, vol.35, Issue 2, pp.321-336.

DAVID, E., *Eléments de droit pénal international et européen*, Bruxelles, Bruylant, 2009.

GUILLAUME, G., « Terrorism and International Law », *International and Comparative Law Quarterly*, vol. 53, juillet 2004, p. 537.

JOYNER C., « International Extradition and Global Terrorism: Bringing International Criminals to Justice », *Loyola of Los Angeles International and Comparative Law Review*, 2003, v.25, Issue 3, pp. 493-541.

KLEIN, Pierre, « Le droit international à l'épreuve du terrorisme », in *Recueil de cours, Académie du droit international*, 2006, Tome 321, pp. 217-484.

KOLB, R., « La jurisprudence internationale en matière de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants », *R.U.D.H.*, 2003, liv. 7-10, pp. 254-287.

KOLB, R., « The exercise of criminal jurisdiction over international terrorists » in *Enforcing international law norms against terrorism*, Oxford, 2004, pp. 227-282.

Projet de la C.D.I., *Principes directeurs applicables aux déclarations unilatérales des États susceptibles de créer des obligations juridiques*, A/CN.4/L.703.

PETERSON, A., « Extradition's Paradox : Duty, Discretion, and Rights in the World of Non-Inquiry », *Stan. J. Int'l L.*, 2007, Vol.43, Issue 2, pp.295-318.

SCHAEFER, C. V., « American Courts and Modern Terrorism : The Politics of Extradiction », *N.Y.U. J. Int'l L. & Pol.*, hiver1981, Vol. 13, Issue 3, pp. 617-644.

SHEARER, I. A., *Extradition in International Law*, Manchester University Press, 1971.

Commission du droit international, Rapports sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (« *aut dedere aut judicare* »), 2006, 2007 et 2008, A/CN.4/571, A/CN.4/585 et A/CN.4/603, et la bibliographie annexée au Rapport préliminaire (2006), <http://untreaty.un.org/ilc/guide/gfra.htm>

WOUTERS, Jan and NAERT F., « Of Arrest Warrants, Terrorists Offences and Extraditions Deals : An Appraisal of the EU's Main Criminal Law Measures against Terrorism after 11 September », *Common Market L. Rev.*, August 2003, vol.41, Issue 4, pp.909-936

### **Jurisprudence**

C.P.J.I, Statut juridique du Groenland Oriental (Danemark c. Norvège), arrêt du 5 avril 1933, série A/B, n°53, Rec. p. 22.

C.I.J., Affaire des essais nucléaires, (Nouvelle-Zélande c. France), fond, arrêt du 20 décembre 1974, C.I.J. Recueil 1974, p. 457.

C.I.J., Affaire des Activités armées sur le territoire du Congo (Nouvelle requête : 2002) (République démocratique du Congo c. Rwanda), Arrêt du 3 février 2006, *Rec. 2006*, p. 6.

C.I.J., Affaire relative à certaines questions concernant l'entraide judiciaire en matière pénale (Djibouti c. France), Arrêt du 4 juin 2008, *Rec. 2008*, p. 177.

C.I.J., Affaire relative à des questions concernant l'obligation de poursuivre ou d'extrader (Belgique c. Sénégal), Ordonnance du 28 mai 2009.

Comité contre la torture, en ligne : <http://www2.ohchr.org/french/bodies/cat/index.htm>